

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2025	046	10
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCATION 12 septembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 12 septembre 2025	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BREHIER, MME ROCH, M. FROGER, et MME BESANÇON, Maires adjoints, M. MONROIG, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et MME TISSOT, formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 24 PRÉSENTS : 16 VOTANTS : 22	Absents représentés : MME MILLER par M. FROGER, M. DELAHAIE par M. MONROIG, M. LEDUC par M. MATT, MME RAFOUJALT par MME DELAVOIX, MME NOEL par MME BESANÇON et M. FRIMON-RICHARD par M. PICARD. Absent excusé : M. BETTI Absent : M. JACQUIN M. LAURENT a été élu secrétaire de séance.

FIXATION DE L'AIDE AUX FAMILLES DES COLLEGIENS ET LYCEENS UTILISANT LES TRANSPORTS EN COMMUN A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Madame BESANÇON, Maire Adjoint chargée des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse, expose à l'assemblée que le Département de l'Essonne mène, depuis de nombreuses années une politique participative concernant les transports scolaires. Or cette année, la participation du Département de l'Essonne aux frais de transport des collégiens a évolué à la baisse :

- avant la subvention permettait de limiter la participation familiale à environ 179 € pour une carte Imagine R scolaire.
- à compter de la rentrée de septembre 2025 : la participation familiale atteint 308 € pour les collégiens non boursiers, soit une hausse de + 129 € pour les familles.

Elle ajoute qu'afin de soutenir les familles et d'atténuer cette hausse, la Commune d'Egly souhaite ajuster sa participation communale aux frais de transport scolaire :

- l'aide communale pour les collégiens est portée à 40 € par élève (au lieu de 25 €).
- l'aide communale pour les lycéens est maintenue à 40 €.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le conseil Municipal,

VU les avis favorables par la Commission Scolaire, Enfance et Jeunesse le 10 septembre 2025 et par la Commission des Finances et Affaires Administratives le 10 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire, à compter de l'année scolaire 2025/2026, la participation de la Commune aux frais d'achat des cartes Scol'R, Optile ou Imagine R.

FIXE la participation communale annuelle à 40 € par collégiens et lycéen, par élève scolarisé de la classe de 6^e à la Terminale (scolarisé dans un établissement agréé par l'Éducation Nationale), ainsi qu'aux jeunes poursuivant une formation en alternance.

PRÉCISE que les demandes d'aide seront recevables à partir de septembre de l'année scolaire concernée jusqu'à juin de l'année suivante.

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal de l'exercice 2025 et suivants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 23/09/25
et de la publication le : 24/09/25
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly



Edouard MATT